

Fiche technique « Précautions complémentaires Gouttelettes »

 Annecy • Rumilly • Saint-Julien • Pays de Gex • Valserhône	Equipe Mobile d'Hygiène Centre Hospitalier Annecy Genevois	V2 Date d'application : [xx/xx/xx] Page : 1/2
---	--	--

LA MISE EN PLACE ET LA LEVEE SE FONT SUR PRESCRIPTION MEDICALE

NB : Si suspicion, mise en place par les IDE puis régularisation par médecin coordonnateur ou médecin traitant



INFORMATION INTERNE - EXTERNE / SIGNALTIQUE	
Information en interne	Prescription médicale dans dossier résident
	Transmissions ciblées : Inscription de la mise en place/levée
	Si chambre double, organiser l'information et la protection de la personne partageant la chambre (éloigner les deux lits +/- mise en place d'un paravent)
	Information de l'ensemble des personnels de l'EHPAD : agents de soins, restauration, entretien, maintenance, animation...
Information des résidents (surveillance des voisins de table, d'activité...) – Renforcer l'hygiène des mains	
Signalétique spécifique sur porte chambre du résident cas (Annexe N°1)	
Information intervenants et professionnels extérieurs...	Information des familles , visiteurs, intervenants externes, ...
	Information écrite et orale en cas de transfert ou de sortie de la structure d'accueil et du personnel de transport
REGLES POUR LE RESIDENT	
<p style="text-align: center;">Maintien en chambre préconisé</p> <p>Si circulation du résident hors de sa chambre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains du résident par FHA à la sortie de sa chambre • Port du masque chirurgical si possible 	
REGLES POUR LES SOIGNANTS	
Hygiène des mains	Désinfection des mains à la SHA : selon les précautions standard
Equipements de protection individuelle	Masque de soins (chirurgical) : à porter dès l'entrée de la chambre et à ôter hors de la chambre (Annexe N°2) Réaliser une désinfection des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique avant de prendre le masque et après son retrait. Le masque est à usage unique. Après son retrait à la sortie de la chambre, il doit être éliminé dans la filière des ordures ménagères (DAOM), dans un sac noir installé devant la porte à l'extérieur de la chambre. Le masque peut être maintenu en place dans le cas de soins à plusieurs résidents nécessitant des PCH gouttelettes, à condition de ne pas le manipuler et de réaliser une friction avec une SHA entre 2 résidents. Le masque doit être changé toutes les 4 heures maximum ou si souillures ou projections. En cas de soin/geste à risque d'aérosolisation de sécrétions respiratoires* : port d'un masque FFP2 (vérifier l'étanchéité en réalisant un « Fit check » - Annexe N° 3), en remplacement de masque de soins, ET de lunettes de protection. <i>*Aérosolthérapie, oxygénothérapie à haut débit (≥ 6 litres/min), aspirations trachéales, soins de trachéotomie, prélèvement naso-pharyngé, kinésithérapie respiratoire, VNI</i>
REGLES POUR LES VISITEURS	
Visites possibles avec information du résident et des visiteurs sur les mesures d'hygiène à respecter (Visites à éviter pour les personnes à risque)	
Hygiène des mains	Désinfection des mains avec la SHA : avant entrée et au départ de la chambre du résident
Masque de soins	Porté dès l'entrée dans la chambre – éviter de le manipuler – le jeter à la sortie de la chambre NB : FHA avant de prendre le masque dans la boîte, et après l'avoir retiré <i>Port d'un masque FFP2 + lunettes de protection si soin aérosoliant chez le résident</i>

LOGISTIQUE GENERALE	
Aération/ Bionettoyage chambre et sanitaires	<p>Aération régulière de la chambre (10 minutes 3x/jour), porte fermée</p> <p>Vigilance car survie potentiellement prolongée des virus/bactéries dans l'environnement</p> <p>⇒ Bionettoyage selon procédure habituelle avec un DDS (norme de virucidie EN 14476 : [Rajouter le DDS utilisé à l'EHPAD]) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre du résident : entretien de l'environnement proche du résident (canne, déambulateur, fauteuil roulant, sonnette, télécommandes, barrières de lit...). • Zones communes : mains courantes, sanitaires communs, boutons d'ascenseur, accoudoirs chaises salons/restaurant...
Matériel de soins réutilisable	<p>Matériel à usage unique ou individualisation à privilégier</p> <p>Si matériel partagé : essuyage humide <u>avant</u> de le sortir de la chambre avec lavette + DDS (norme de virucidie EN 14476) : [Rajouter le DDS utilisé à l'EHPAD]</p> <p>Prévoir des mouchoirs à usage unique</p>
Déchets	<p>Prévoir une poubelle DAOM à la sortie de la chambre (élimination des masques usagés)</p> <p>Au sein de la chambre : DASRI et DAOM : tri selon procédure habituelle</p>
Linge	<p>Linge du résident traité par l'EHPAD : Procédure habituelle de la lingerie [à adapter selon la structure]</p> <p>Linge du résident traité par la famille : pas de stockage (évacuation quotidienne), emballage plastique, pas de manipulation avant lavage ; lavage à 40° ou double cycle lors des lavages inférieur à 40°</p>
Vaisselle	Procédure habituelle
Consommable entré en chambre	A utiliser pour le résident, ne pas le sortir de la chambre (pas plus de 24h de stock)